

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**Original : Anglais**

Soixante-quatorzième session  
Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024

Point 18.13 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION  
MONDIALE POUR LUTTER CONTRE LES VECTEURS DANS LA RÉGION AFRICAINE  
DE L'OMS**

**Document d'information**

**Table des matières**

	<b>Paragraphes</b>
CONTEXTE .....	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES.....	4-8
ENJEUX ET DÉFIS .....	9
PROCHAINES ÉTAPES.....	10-12

## CONTEXTE

1. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs 2017-2030<sup>1</sup> dans le but de réduire la charge croissante des maladies à transmission vectorielle, qui représentent 17 % de la charge de morbidité imputable aux maladies transmissibles.<sup>2</sup> En 2019, à la soixante-neuvième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, le cadre destiné à guider les États Membres dans la planification et la mise en œuvre des mesures prioritaires de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs en tenant compte du contexte local, a été adopté.<sup>3</sup> À l'horizon 2025, les étapes importantes à franchir sont notamment la réduction des taux d'incidence et de mortalité des maladies à transmission vectorielle d'au moins 40 % et 50 % respectivement et la prévention des flambées épidémiques.

2. Le premier rapport de situation sur la mise en œuvre du Cadre de mise en œuvre de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs a été présenté à la soixante-douzième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique en 2022. Dans ce rapport, les mesures prioritaires qui avaient été recommandées aux États Membres consistaient à mobiliser des ressources pour la lutte antivectorielle et la recherche, renforcer la surveillance entomologique, élaborer des programmes de lutte contre les arboviroses et de prise en charge de ces maladies, procéder à des évaluations des besoins et établir des plans stratégiques de lutte antivectorielle.

3. Ce deuxième rapport fait le point sur les progrès réalisés par les États Membres dans la mise en œuvre du cadre régional depuis 2022. Il met en lumière les principaux enjeux et les prochaines étapes à suivre.

## PROGRÈS RÉALISÉS/MESURES PRISES

4. Le nombre des décès dus à la fièvre dengue et au paludisme n'a pas baissé,<sup>5</sup> mais dans l'ensemble la charge de morbidité, mesurée selon les années de vie ajustées sur l'incapacité, a été réduite à hauteur de 36 % pour la trypanosomiase humaine africaine, de 7 % pour la leishmaniose, de 16 % pour la filariose lymphatique, de 14 % pour la schistosomiase et de 13 % pour la fièvre jaune.<sup>6</sup> À la fin de 2023, vingt-trois États Membres<sup>7</sup> avaient riposté à des flambées de maladies à transmission vectorielle et empêché leur propagation. La plupart d'entre eux avaient riposté à des flambées de fièvre dengue (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Mali, Mauritanie, Maurice, Niger,

<sup>1</sup> A global brief on vector-borne diseases (OMS, 2014b). Organisation mondiale de la Santé, WHO/DCO/WHD/2014.1 (disponible à l'adresse [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/111008/1/WHO\\_DCO\\_WHD\\_2014.1\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/111008/1/WHO_DCO_WHD_2014.1_eng.pdf), consulté le 5 février 2022).

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé, 2018. Principaux repères sur la Schistosomiase (disponible à l'adresse <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/schistosomiasis>, consulté le 5 mars 2024).

<sup>3</sup> Cadre de mise en œuvre de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs dans la Région africaine de l'OMS (disponible à l'adresse <https://www.afro.who.int/sites/default/files/2019-09/AFR-RC69-9%20Framework%20for%20the%20implementation%20of%20the%20Global%20Vector%20Control%20Response%20-%20Post-RC.PDF>, consulté le 5 mars 2024).

<sup>4</sup> Rapport de situation sur le Cadre de mise en œuvre de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs dans la Région africaine de l'OMS (AFR-RC72-INF-DOC-5).

<sup>5</sup> Rapport 2023 sur le paludisme dans le monde (disponible à l'adresse <https://www.who.int/teams/global-malaria-programme/reports/world-malaria-report-2023>, consulté le 5 mars 2024).

<sup>6</sup> Mortality and global health estimates (disponible à l'adresse <https://www.who.int/data/gho/data/themes/mortality-and-global-health-estimates/>, consulté le 5 mars 2024).

<sup>7</sup> Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Maurice, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo.

Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo), et quelques-uns à des flambées de fièvre jaune (Cameroun, Ouganda, République centrafricaine), de fièvre hémorragique de Crimée (Ouganda), de fièvre de Lassa (Libéria, Nigéria) et de fièvre de la vallée du Rift (Mauritanie, Niger, Ouganda).

5 En collaboration avec l'Initiative sur les Médicaments pour les maladies négligées (DNDi) et l'Imperial College London, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (OMS/AFRO) a mobilisé 2 072 800 livres sterling (2 646 209 dollars É.-U.) pour financer un programme fiduciaire relatif à l'intensité de la transmission d'arbovirus en Afrique. Ce projet, qui a pris effet le 17 avril 2024, est doté d'un réseau de collaborateurs régionaux du Burkina Faso, du Congo, de la Gambie, du Mali, du Sénégal, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie.

6 En 2023, les capacités de 18 États Membres en matière de surveillance, de maîtrise et de prise en charge de la fièvre dengue ont été renforcées.<sup>8</sup> Tous les États Membres ont adopté le Manuel de l'OMS pour le suivi de la résistance aux insecticides chez les moustiques vecteurs et la sélection d'interventions appropriées.<sup>9</sup> Afin de stopper la propagation d'*Anopheles stephensi* invasifs dans la Région, l'OMS a lancé une initiative contre leur propagation, mis au point une stratégie régionale et fourni à cinq États Membres<sup>10</sup> une assistance technique pour l'identification des espèces.

7 Un programme de lutte contre les arbovirus a été mis en place dans la Région africaine de l'OMS, et un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de l'Initiative mondiale contre les arbovirus a été élaboré. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a collaboré avec l'École d'Hygiène et de Médecine tropicale de Londres, le consortium du programme de recherche Resilience Against Future Threats through Vector Control (RAFT) et le consortium du paludisme pour renforcer les capacités de surveillance des arbovirus et créer des réseaux de lutte contre les arbovirus en Afrique.<sup>11</sup><sup>12</sup> Après la déclaration selon laquelle la fièvre dengue constituait une épidémie mondiale de niveau 3, des équipes d'appui à la gestion des incidents ont été mises sur pied au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique et dans 15 États Membres.<sup>13</sup>

8 Le projet de recherche AFRO II, qui vise à démontrer l'efficacité d'interventions de remplacement innovantes pour la gestion intégrée des vecteurs, a été mis en œuvre dans six États Membres.<sup>14</sup> En 2023, le Kenya a procédé à une évaluation des besoins nationaux en matière de lutte antivectorielle<sup>15</sup> qui a guidé l'élaboration de la stratégie de lutte antivectorielle intégrée. Cabo Verde, la Gambie et Maurice ont également actualisé leurs stratégies de lutte antivectorielle intégrée, conformément à l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs.

---

<sup>8</sup> Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Cabo Verde, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda et Soudan du Sud.

<sup>9</sup> Manuel pour le suivi de la résistance aux insecticides chez les moustiques vecteurs et la sélection d'interventions appropriées (disponible à l'adresse <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/373836/9789240074965-fre.pdf?sequence=1>, consulté le 17 avril 2024).

<sup>10</sup> Éthiopie, Érythrée, Ghana, Kenya et Nigéria.

<sup>11</sup> Atelier sur la création de réseaux de recherche africains et d'occasions de formation en vue du renforcement des capacités de surveillance des arbovirus et de riposte à ceux-ci - 21 septembre 2021.

<sup>12</sup> Atelier : Renforcement des capacités de préparation aux épidémies d'arboviroses en Afrique par la mise en place de réseaux régionaux, 14 juin 2023.

<sup>13</sup> Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo.

<sup>14</sup> Botswana, Eswatini, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.

<sup>15</sup> Rapport d'évaluation des besoins en matière de lutte antivectorielle du Kenya.

## ENJEUX ET DÉFIS

9 Les progrès accomplis demeurent minimes en raison du caractère limité du soutien technique fourni aux États Membres et des capacités scientifiques ; d'une intégration insuffisante ; de la résistance aux insecticides et du peu de données sur la surveillance entomologique dont on dispose. Les autres défis rencontrés sont la propagation croissante d'*Anopheles stephensi* et la charge accrue de morbidité due aux arbovirus ; le peu d'outils novateurs disponibles ; le caractère limité des communications stratégiques et des programmes de sensibilisation ; et l'insuffisance des financements et des ressources financières mobilisées.

## PROCHAINES ÉTAPES

10 Les États Membres devraient :

- a) renforcer la mobilisation de ressources financières et humaines pour la lutte antivectorielle et la recherche ;
- b) renforcer la surveillance entomologique pour suivre et contrôler la résistance aux insecticides, les variations du comportement des vecteurs, la transmission résiduelle des maladies et les espèces invasives de vecteurs ;
- c) élaborer des programmes fonctionnels de lutte contre la fièvre dengue et d'autres arboviroses et de prise en charge de ces maladies ;
- d) procéder à des évaluations des besoins en matière de lutte antivectorielle, mettre au point des plans stratégiques intégrés et déployer des outils novateurs et efficaces.

11 L'OMS et ses partenaires devraient :

- a) fournir des orientations et un appui technique aux États Membres pour qu'ils puissent établir des programmes intégrés de lutte contre les arboviroses et mettre en œuvre les principales mesures de l'Initiative mondiale contre les arbovirus ;
- b) aider les États Membres à mobiliser des ressources financières, à augmenter leurs capacités techniques, à améliorer la surveillance et le suivi, à intégrer la prise de décisions reposant sur des analyses et à s'en servir, et à établir ou mettre en adéquation des plans stratégiques de lutte antivectorielle, de sensibilisation et de communication.

12 Le Comité régional est invité à prendre note du présent rapport de situation.